

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°048/2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230405-D_2023_048-DE

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 82
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

07/04/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michael ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; FAVIER Jean-Louis à PIETRIGA Guy ; GROS-FUAND Florence à CHAMOUTON Patrick ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; PANISSET Marilyne à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à ROZEK Evelyne ; VIAL Jacques à PARIS Robert.

Excusés : BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DUFOUR Christiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : AYMONIER Gaëtan ; ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BERPERRON Pierre-Rémy.

Objet : ECONOMIE - ZAE de Doucier - contribution à l'extension de réseau électrique

Rapporteur : LONG Grégoire



Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Terre d'Emeraude communauté gère des Zones d'Activité Economique (ZAE). Sur la Commune de Doucier, la société coopérative agricole SCAF de la Vallée du Hérisson, a déposé une demande de permis PC n°039 201 22 T0010 relative à la création d'une station d'épuration sur les parcelles cadastrées ZD n°155 et 156.

La puissance de raccordement électrique existante étant insuffisante, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique pour alimenter le projet de construction.

Conformément à l'article 18 de la loi 2000-18 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, Terre d'Emeraude communauté est tenue de contribuer au financement de cette extension, sous réserve de l'autorisation d'urbanisme. Le montant total de cette contribution s'élève à 14 610€, comme détaillé ci-dessous :

Libellé	Quantité	Montant TTC	Participation à la charge de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme ou du demandeur selon le cas
Extension	Création d'un réseau électrique basse tension souterrain, d'environ 152 ml depuis le poste de transformation "AUX VOISSIÈRES".	43 141 €	14 610 €
Renforcement	Pose d'un coffret réseau de type REMBT en limite de propriété. Remplacement du Poste Rural Compact Simplifié (PRCS) "AUX VOISSIÈRES" de 160 kVA par un Poste de transformation à couloir de manœuvre (PAC) de 400 kVA.	À la charge du SIDEC	Sans participation

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 28 mars 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE EN CHARGE le financement de l'extension du réseau électrique dans le cadre du projet de la SCAF de la Vallée du Hérisson, sous réserve de l'autorisation d'urbanisme

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

